

# DECOUVREZ

# L'INDUSTRIE TEXTILE

# DU VAL D'ARGENT



## Annexes au livret pédagogique



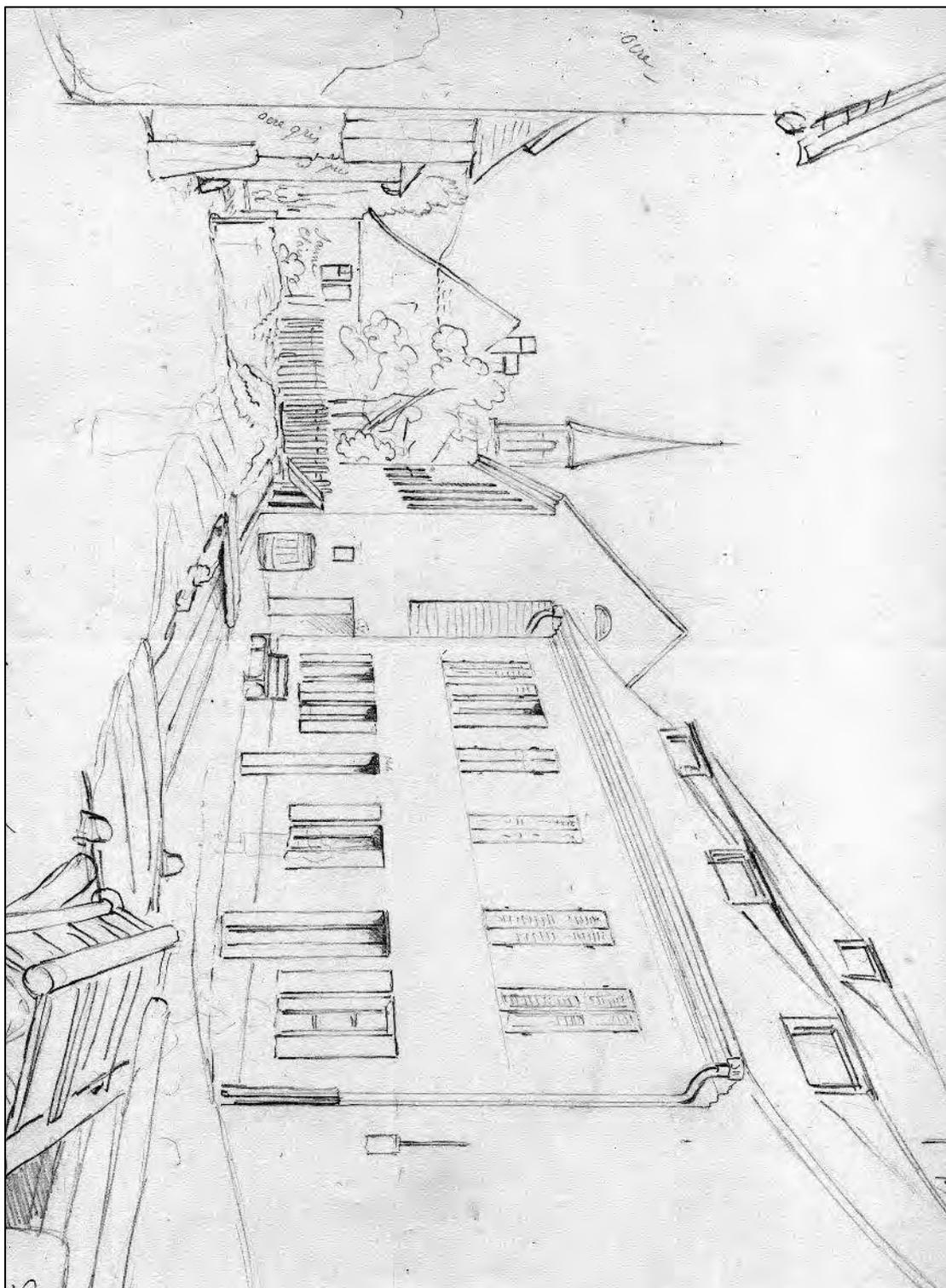
### Renseignements

Archives & Patrimoine du Val d'Argent  
David Bouvier

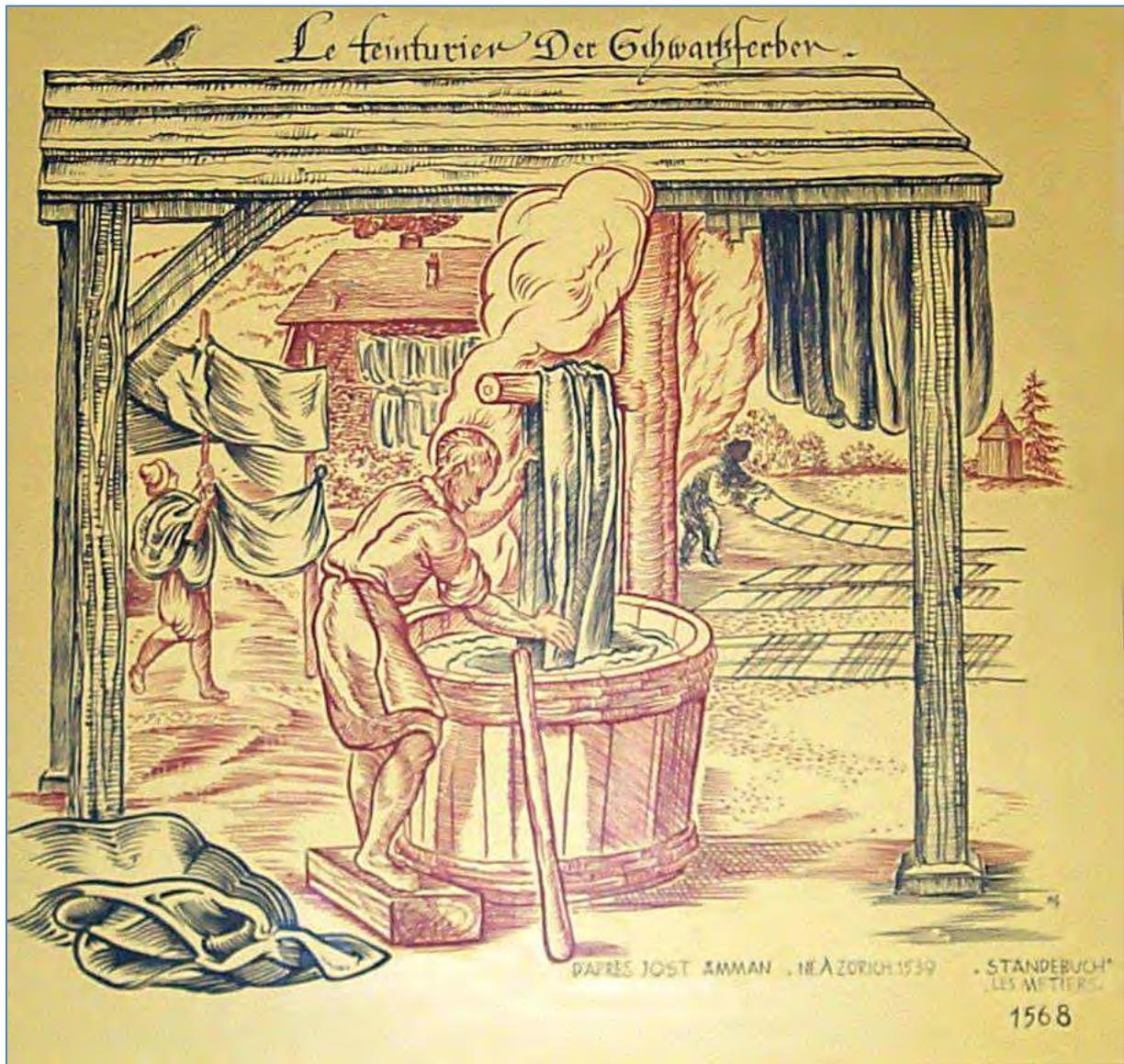
Email : [ccva-archives@valdargent.com](mailto:ccva-archives@valdargent.com)  
Tel : 03 89 58 35 91 / 06 47 39 69 23

Ateliers pédagogiques et visites guidées  
Dominique Siess  
Email : [ciap@valdargent.com](mailto:ciap@valdargent.com)  
Tel : 03 89 73 84 17

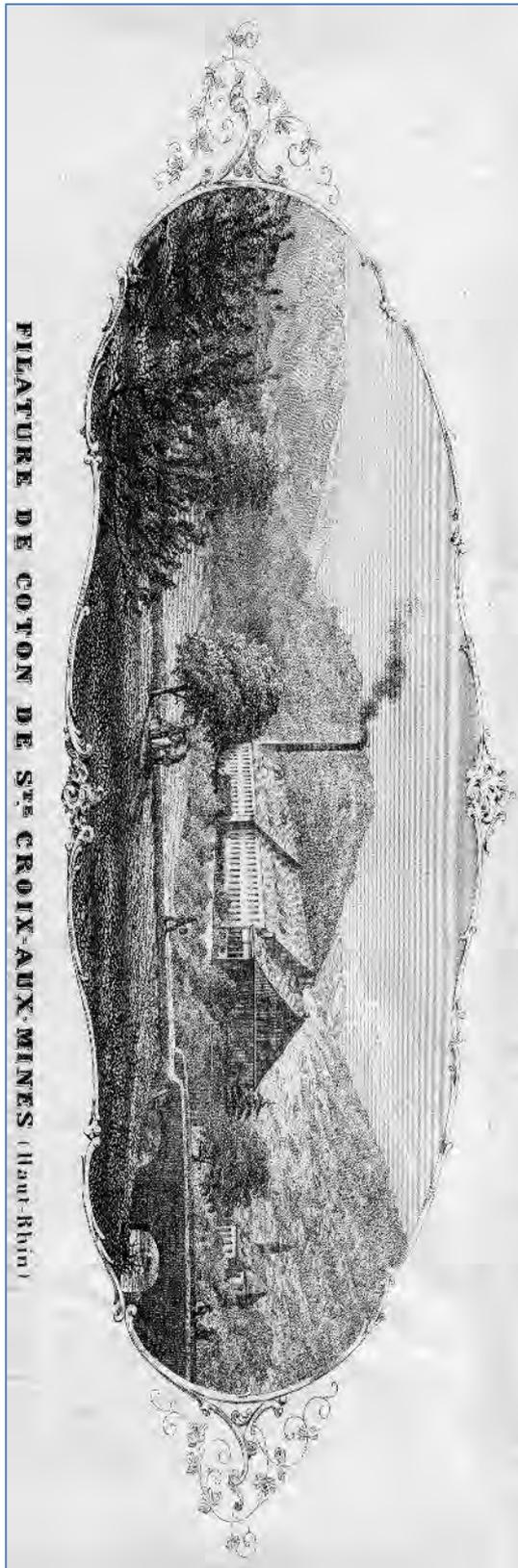
VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE  
DIRE



Document 1 : Vue sur la partie amont de la rue Saint Louis, avec le canal usinier et l'entreprise textile Jean Urner - Dessin de Stumpff - Archives municipales de Sainte-Marie-aux-Mines, fonds degermann article 3847 - S.D.



Document 2 : Le teinturier - Teinture des draps - Fresque murale de Robert Gall - Photo CCVA - 2000



**FILATURE DE COTON DE S<sup>TE</sup> CROIX-AUX-MINES (Haut-Rhin)**

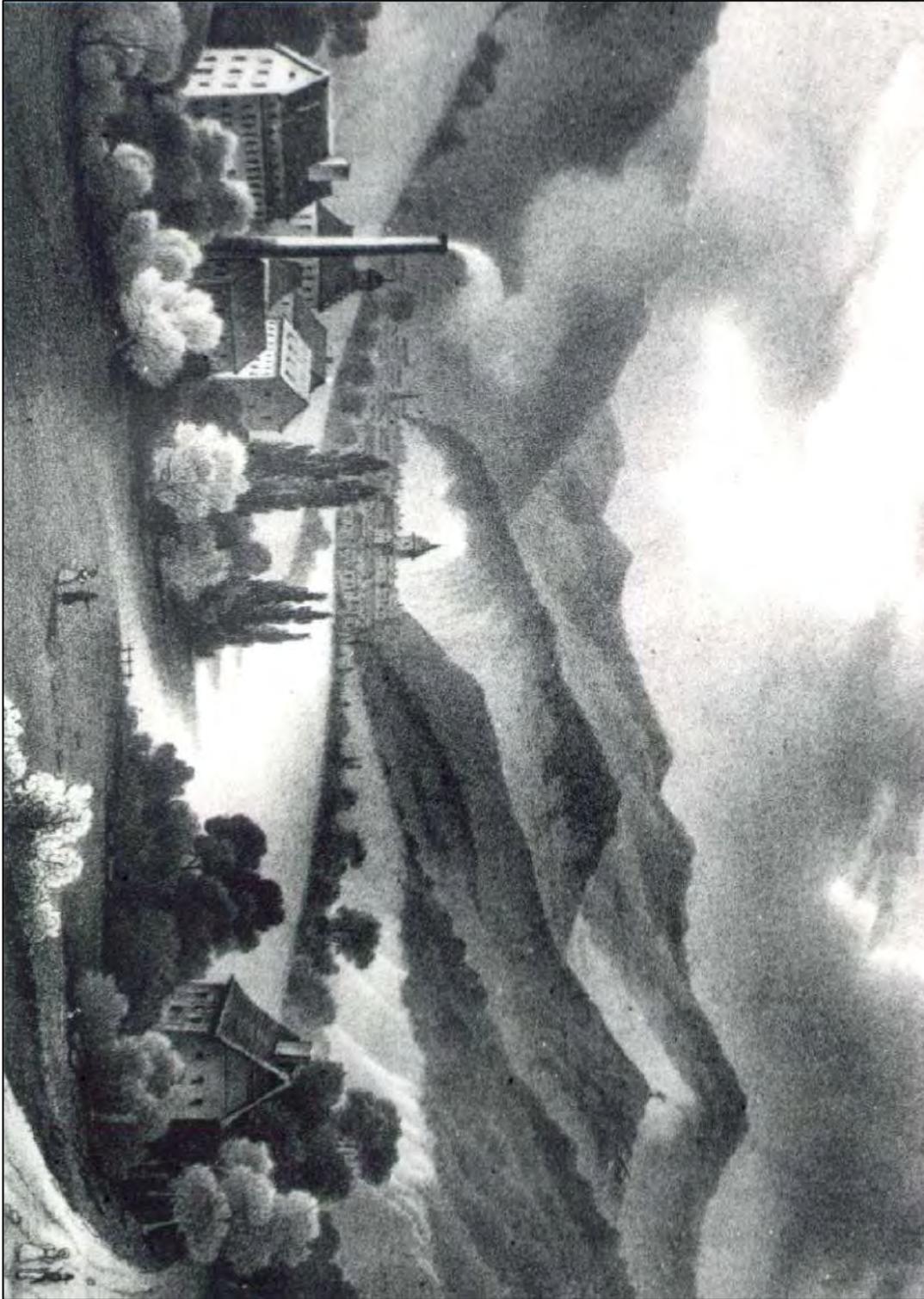
Document 3 : Filature de coton Schoubart à Sainte-Croix-aux-Mines - Lithographie dans album Lesslin - Archives Soc Indus de SMAM - S.D.



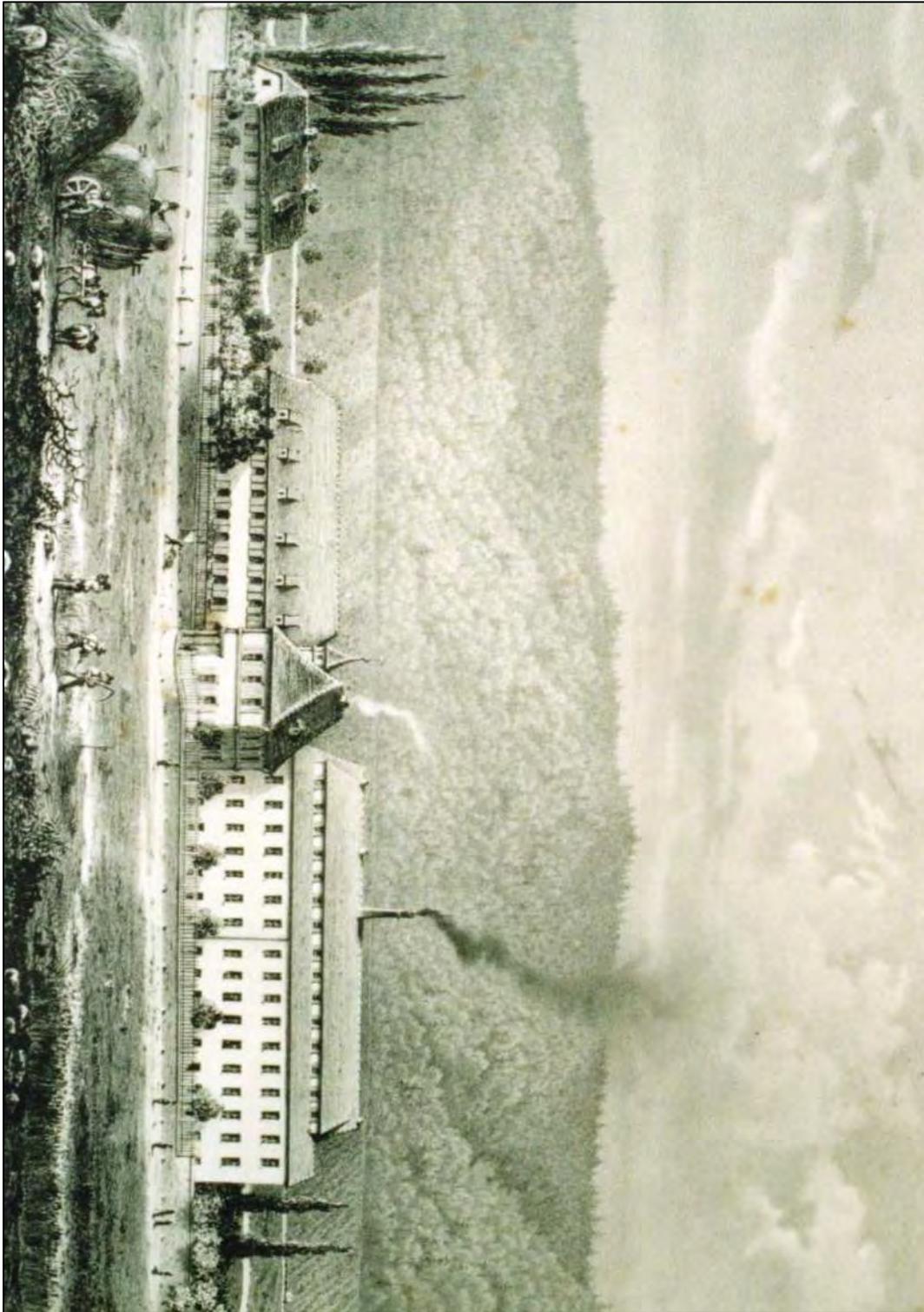
Document 4 : Filature de coton de Schoubart et fils à Sainte-Croix-aux-Mines - Lithographie de E.Simon dans album Lesslin - Archives Soc Indus de SMAM - Vers 1840



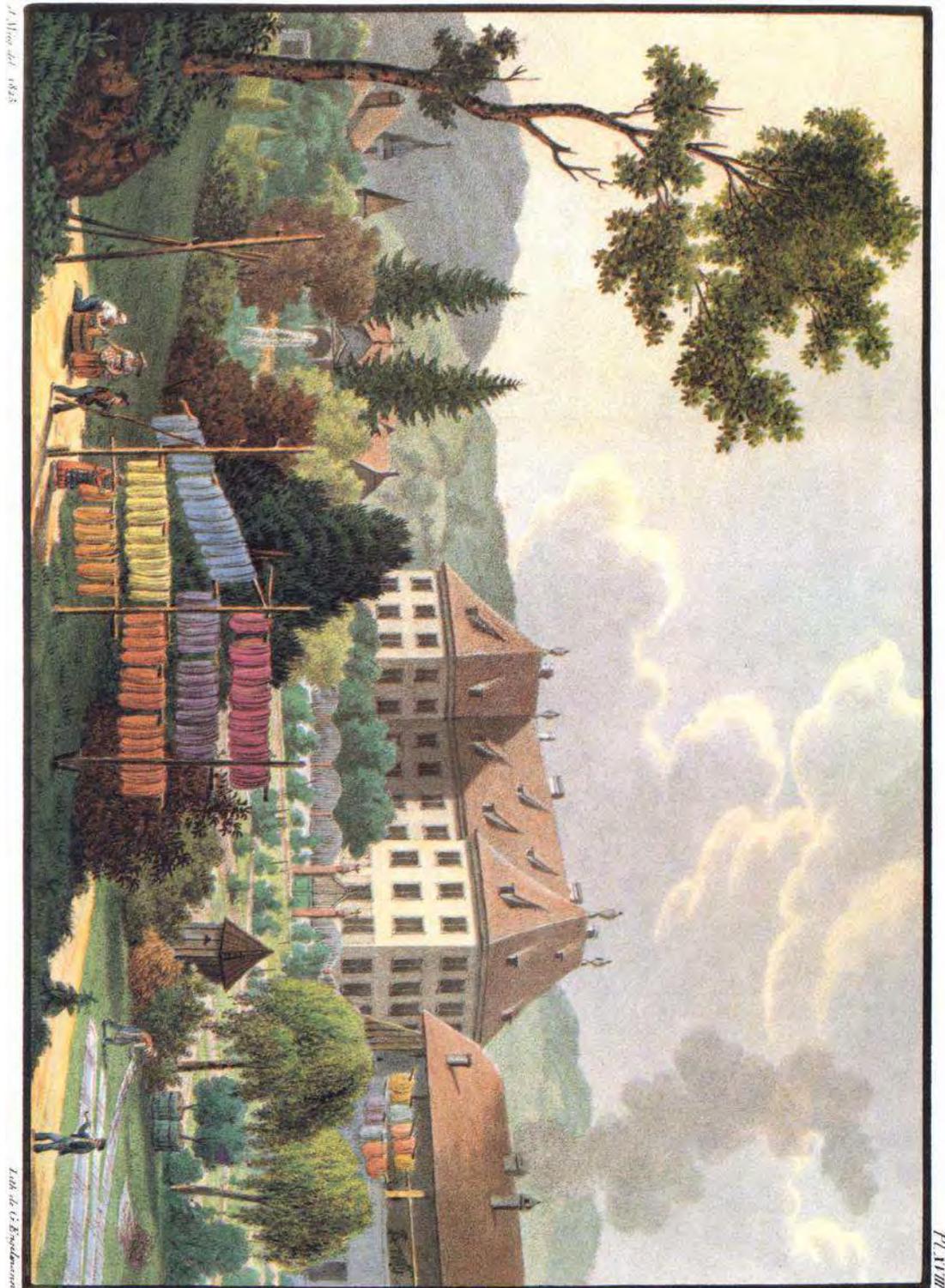
Document 5 : Portrait de Jean-Georges Réber, d'après une peinture de Droling - Photo CCVA - 2000



Document 6 : Filature Weisgerber à Sainte-Marie-aux-Mines - Lithographie de Rothmuller - Vers 1840



Document 7 : Filature Weisgerber à Sainte-Marie-aux-Mines - Lithographie - Archives SMAM, fonds Degermann 3853 - Vers 1840-1850



Document 8 : Fabrique de siamoises de M. Blech Frères à Sainte-Marie-aux-Mines / Maison Réber - Lithographie de Engelmann, extraite du livre "Manufactures du Haut-Rhin 1822-1825", Editions Contades, 1982



Document 9 : Mulhouse au XIX<sup>e</sup> siècle

TABLEAU  
DE  
**L'ÉTAT PHYSIQUE ET MORAL**  
**DES OUVRIERS**

EMPLOYÉS

DANS LES MANUFACTURES DE COTON, DE LAINE ET DE SOIE.

OUVRAGE

PREMIER PAR RAPPORT AU BICENTENAIRE DE L'ACQUISITION DES DROITS MORUAUX ET POLITIQUES.

**PAR M. VERBERNÉ,**

MEMBRE DE NOTRE ACADÉMIE.

---

TOME PREMIER.

---

PARIS.

JULES RENOUARD ET C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES,  
RUE DE TOURNON, N. 6.

—  
1840.

sont presque toujours entre les mains des fabricans, ou des caisses de secours mutuels dont les fonds sont destinés à donner chaque jour à l'ouvrier malade, qui ne peut travailler, une sorte d'indemnité représentative de son salaire, avec laquelle sa femme et ses enfans subsistent. Je connais même une filature (c'est encore celle de MM. Nicolas Schlumberger et compagnie) dont les ouvriers, au moyen d'une retenue faite sur leur main-d'œuvre, achètent en commun du blé, et ont élevé une boulangerie qui fournit à eux et à leurs familles d'excellent pain à meilleur marché qu'ils ne pourraient l'avoir de toute autre manière.

## II.

*Des ouvriers de la fabrique de Sainte-Marie-aux-Mines.*

( Époques des observations : octobre 1836. )

La fabrique des toiles de coton de Sainte-Marie-aux-Mines diffère assez, sous le rapport de la condition des ouvriers, de celle de Mulhouse et du reste de l'Alsace, pour que j'en parle séparément. C'est, à bien dire, un vaste tissage à la main de *cotonnades* de couleur. Sainte-Marie, sa vallée et les petits vallons qui s'y rendent, en sont le centre, et il s'étend

ça et là dans toutes les directions, jusqu'à 6, 8 ou même 9 lieues de la ville.

Les renseignemens que j'ai recueillis portaient à plus de 20,000 le nombre des ouvriers. En voici le détail :

- 10,000 tisseurs ou tisserands, au moins.
- 5,000 femmes et enfans occupés à bobiner ou dévider le fil des trames, pour le compte des tisserands.
- 5,000 femmes ou près de 5,000, occupées pour le compte des fabricans, à préparer les chaînes, ou comme couturières, épinceteuses, etc.
- 600 manœuvres ou journaliers employés dans les teintureries, blanchisseries et autres établissemens.
- 500 ouvriers dans les filatures.
- 400 imprimeurs ou imprimeuses d'indiennes.
- 200 à 300 bonnetiers.

---

21,700

Ces chiffres offrent la preuve que la fabrique de Sainte-Marie-aux-Mines n'est, à proprement parler, qu'un tissage, comme je le disais à l'instant. Les filatures et imprimeries d'indiennes y sont en bien petit nombre, et chacune d'elles est très peu considérable, en comparaison de la plupart des établissemens de même espèce que l'on voit dans les autres parties du département du Haut-Rhin. A peine en trouve-t-on une qui réunisse dans son enceinte jusqu'à 250 ouvriers. Mais il y a des entrepreneurs de tissage, qui entretiennent chacun plusieurs centaines de tisserands.

Ceux-ci, à peu d'exceptions près, fabriquent leurs

toiles chez eux et en famille. Comme partout ailleurs ils prolongent leur travail autant qu'ils le peuvent; mais dans les ateliers de tissage établis chez les fabricans et dans les usines, la journée est généralement de 14 heures sur lesquelles on en exige 12 à 12 et demie de travail effectif. Ainsi, sous ce rapport, ces derniers ouvriers sont un peu moins mal qu'à Mulhouse, à Thann, à Dornach, etc.

Les tisserands sont généralement aussi mieux logés, et ils ne travaillent jamais dans des pièces enfoncées en terre. Beaucoup, parmi ceux de la ville, peut-être le plus grand nombre, habitent et tissent au premier étage, quelques-uns même au second. Toute la famille couche dans une chambre unique, où les métiers sont ordinairement établis. Malgré la misère excessive des plus pauvres, le manque de tout drap au lit s'y fait remarquer très rarement. Chez les plus aisés, les enfans ont de petits lits à part, et l'atelier, qui sert de salle commune, occupe une pièce voisine de la chambre à coucher. Mais dans les vallons étroits de la montagne, la position de la maison sur un penchant rapide et l'humidité du sol sur lequel elle est construite, rendent fréquemment malsains les logemens du rez-de-chaussée.

C'est une opinion commune dans le pays que, de tous les ouvriers de la fabrique, si l'on excepte les imprimeurs d'indiennes, les tisserands sont les moins

sobres, les moins économes, les moins prévoyans, et ceux qui ont les mœurs les moins bonnes. J'en dirai la cause dans la seconde partie de cet ouvrage (1). Du reste, les compagnons, en assez petit nombre, qui sont étrangers au pays, offrent plus que tous les autres ces mauvaises habitudes; eux seuls se reposent les lundis.

Les ouvriers employés chez les fabricans ou dans les manufactures, habitent généralement les maisons voisines de leurs ateliers; et cependant, malgré cette proximité, et lors même qu'il ne pleut pas, on les voit presque tous s'y rendre ou en revenir en tenant un parapluie sous le bras ou à la main. Le parapluie se trouve ici dans chaque ménage.

Les gains ordinaires sont :

*Pour les tisserands*, communément de 8 à 10 fr., 10 fr. et quelques centimes par semaine, et, terme moyen, de 9 fr. Au-dessous de 7 et au-dessus de 12 fr., ce sont des exceptions (2). Mais sur ces salaires, le

(1) Voyez, dans le tome II, le chapitre V intitulé : *Abus des avances d'argent faites sur les salaires.*

(2) Il y a dans la ville de Sainte-Marie quelques tisserands qui peuvent gagner de 14 à 16 fr. par semaine; mais c'est à faire les étoffes appelées *nouveautés*, dont la fabrication est la plus difficile. Ces ouvriers ne sont pas, au reste, toujours employés d'une manière aussi lucrative. Quelques exemples feront connaître la véritable position des plus pauvres. J'ai vu à Sainte-Marie-aux-Mines et dans les vallons environnans :

Une malheureuse veuve chargée de trois enfans, et dont le

dévidage ou bobinage de la trame est partout aux frais du tisserand, du moins du tisserand à domicile; ce qui les réduit de 40 sous par semaine.

*Pour une dévideuse de trames* payée par les tisserands, à deux desquels elle peut aisément fournir, de 4 à 4 fr. 50 c. par semaine; et de 4 à 6 fr. pour une *dévideuse de chaînes* payée par les fabricans.

ménage ne pouvait pas réunir par semaine plus de 6 francs; 30 sous par personne, ou 21 centimes pour chacune d'elle par jour.

Des familles ayant de deux à quatre enfans chacune et vivant avec 8 fr. et même 7 fr. 50 c. par semaine. C'est par jour, termes extrêmes, de 18 à 29 centimes pour une personne.

Une famille composée de sept personnes, paraissant bien pauvres, et réalisant en tout 10 fr. par semaine, ou 20 centimes par jour pour chaque personne.

Des familles, composées de quatre individus gagnant ensemble 10 fr. par semaine et ne paraissant point dans la misère. C'est 36 centimes pour chaque personne par jour.

D'autres familles paraissant dans l'aisance ou dans une sorte d'aisance, composées de quatre à six personnes, et recevant par semaine de 16 à 25 fr. C'est de 38 à 90 centimes par jour pour chacun.

Une autre famille, composée de six personnes et paraissant aussi dans une sorte d'aisance, ne touchait que 13 fr. par semaine. C'est 31 centimes par jour pour chaque personne, etc.

Il est vrai que la charité vient un peu au secours de celles de ces familles qui sont les plus misérables.

Et que l'on ne croie pas que je m'en sois rapporté à elles pour l'évaluation de leurs gains. Je le dois à la rare complaisance de MM. les pasteurs protestans de Sainte-Marie, qui voulaient bien me diriger, m'accompagner dans mes courses, et me servir d'interprètes.

*Pour les bonnetiers*, le plus souvent de 7 fr. à 8 fr. 50 c. par semaine.

*Pour les imprimeurs de premières mains*, de 12 à 18 fr., et, pour les *rentreuses*, de 8 à 9 fr., sur lesquels les uns et les autres donnent 30 ou 40 sous à un petit *tireur*.

*Et pour les manœuvres ou hommes employés dans les teintureries, blanchisseries et autres établissements*, de 8 à 11 fr.

Enfin, *un enfant* reçoit depuis 30 sous jusqu'à 3 fr. par semaine, quelquefois 4 fr., suivant son âge, sa force et la nature de l'ouvrage qu'on lui confie.

On conçoit combien il est difficile qu'avec des salaires aussi modiques, des ouvriers puissent, pour la plupart, entretenir leur famille, élever leurs enfans, et faire des épargnes, surtout lorsque beaucoup manquent de prévoyance et d'économie. La difficulté est encore plus grande pour ceux qui habitent Sainte-Marie et les petits vallons situés autour, dans un rayon de trois quarts de lieue à une lieue, car ils ont assez rarement une autre ressource que leurs salaires pour vivre, et les loyers, ainsi que les denrées, y sont fort chers. (1)

Quant au loyer, une pièce de 22 à 28 mètres carrés

(1) Celles-ci sont, en général, apportées de loin. Une grande partie des choux et des pommes de terre qu'on mange à Sainte-Marie-aux-Mines, vient même de la plaine de l'Alsace.

de superficie et un coin de grenier ou toute autre place pour déposer des pommes de terre, coûtent dans la ville au ménage de tisserands qui l'occupe, depuis 80 jusqu'à 110 fr. par an; et, à trois quarts de lieue de là, dans la montagne, un logement plus grand, auquel est par fois jointe une petite cuisine, coûte de 55 à 100 fr. Mais ces prix sont presque toujours payés en deux termes, le 23 avril et le 11 novembre (1). A une distance plus éloignée de Sainte-Marie, les logemens sont moins chers, et, d'un autre côté, les ouvriers possèdent plus souvent la maison qu'ils habitent. Néanmoins, les tisserands propriétaires paraissent être ici bien moins nombreux qu'en Picardie, en Normandie et aux environs de Tarare.

Les plus aisés mangent de la viande et de la soupe grasse deux fois par semaine, la plupart une fois seulement, les pauvres tous les 15 jours et plus rarement encore. Les pommes de terre font, pour tous, la base principale de la nourriture; ils y ajoutent des soupes maigres, des laitages et un peu de pain qui n'est pas aussi bon que celui que les mêmes ouvriers mangent à Guebwiller, Thann, Mulhouse, etc. Le vin n'entre jamais dans leur régime ordinaire. Par conséquent, ce régime est, à-peu-près, celui des tisserands de la plaine de l'Alsace.

(1) A la Saint-Georges et à la Saint-Martin.

Je ne saurais dire exactement quelles sont les dépenses nécessaires à l'entretien des ouvriers et de leurs familles. Je sais seulement qu'auprès de Sainte-Marie les compagnons tisserands se mettent en pension pour 4 fr. 50 c. ou 5 fr. par semaine : ils sont nourris avec la famille chez laquelle ils vivent et comme elle, blanchis, couchés deux dans un lit ; en outre, on leur fournit un métier sur lequel ils travaillent ordinairement pour leur compte (1). Le plus souvent, lorsque la pension est de 4 fr. 50 c., ils n'ont de la viande qu'une fois par semaine, et deux fois lorsque la pension est de 5 fr.

Le bureau de bienfaisance de Sainte-Marie-aux-Mines, dont l'opinion doit avoir ici le plus grand poids, évalue la dépense rigoureusement nécessaire à la nourriture, dans cette ville et dans les campagnes de son territoire, à 7 sous par jour, terme moyen, pour un individu adulte isolé. Il faut moins encore pour un enfant en bas âge, et pour chaque personne d'une famille qui reçoit collectivement un secours journalier ; mais, dans tous les cas, on estime que ce secours ne doit jamais être au-dessous de 5 sous par tête. C'est par conséquent de 35 à 49 sous par semaine. (2)

(1) Avec le suif dont ce métier a quelquefois besoin ; mais ils achètent la colle qui sert à parer la chaîne, et l'huile pour s'éclairer.

(2) En conséquence, les secours journaliers accordés aux pau-

M. Darbas, juge de paix du canton de Sainte-Marie-aux-Mines, a bien voulu faire pour moi, sur les registres de cette ville, quelques recherches d'après lesquelles il résulte que l'âge moyen auquel se marient les ouvriers tisserands dans cette commune, est :

Pour les hommes, 27 ans.

Pour les femmes, 25 ans et demi.

Chaque mariage répond à cinq naissances et demie. (1)

Ainsi, les tisserands de Sainte-Marie-aux-Mines se marient plus tôt et produisent plus d'enfans que les

vres par le Bureau de Bienfaisance, sont donnés en prenant pour bases les taux suivans, desquels on déduit les gains présumés :

				Ou pour chaque individu.	
		l.	s.	l.	s.
Pour une personne isolée . . .	»	35	»	35	
Pour un ménage de 2 personnes.	»	60	»	30	
— 3 —	»	87	»	29	
— 4 —	»	110	»	27 1/2	
— 5 —	»	125	»	25	
— 6 —	»	150	»	25	
— 7 —	»	175	»	25	
— 8 —	»	185	»	23	

Les dépenses autres que la nourriture ne sont point comprises ici. Mais, si l'on excepte le logement, on peut les considérer comme à-peu-près nulles pour les indigens.

(1) Ces recherches ont été faites pour les cinq années 1831-36.

Naissances pendant ces cinq années.	1,998
Mariages — — —	364

ouvriers de Mulhouse pris en masse (je ne dis pas les seuls tisserands). Malheureusement, je ne puis dire quelle est la fécondité des mariages dans la première ville, car j'ignore la proportion des naissances d'enfans naturels qu'on y observe; mais je sais qu'elle est bien moins forte qu'à Mulhouse. Enfin, et ce fait est aussi la preuve de beaucoup d'enfans par mariage, sur 35 à 40 familles que j'ai visitées chez elles dans les vallons les plus voisins de Sainte-Marie, deux comptaient chacune huit enfans vivans, et plusieurs cinq ou six.

Les ouvriers de la fabrique de Sainte-Marie-aux-Mines, dont l'occupation n'est point de tisser ou de dévider, offrent, en général, les apparences d'une bonne santé, qui contraste avec la pâleur et l'indolence des tisserands, dont beaucoup sont maigres, chétifs, scrofuleux, ainsi que leurs femmes et leurs enfans. Il est vrai que l'on fait dévider les trames à ces derniers, dès qu'ils ont atteint l'âge de cinq ou six ans, et qu'on les retient chaque jour à ce travail beaucoup plus qu'il ne conviendrait. J'en ai vu de quatre ans et demi qui faisaient déjà ce métier.

Mais le travail dans un âge si tendre, et lorsque les enfans ne devraient connaître encore que le jeu, n'est pas, avec la misère, la seule cause qui ruine leur santé, détériore leur constitution : le séjour dans quelques vallons étroits, humides et voisins de

Sainte-Marie, paraît aussi y contribuer beaucoup. En effet, dans ces vallons, la population est dégradée : les hommes sont plus petits, plus faibles que dans les environs, le goître y est très commun, et l'on y voit non-seulement beaucoup d'idiots de naissance, de *véritables crétins*, mais encore, assure-t-on, beaucoup de sourds-muets (1). La misère spéculé sur ces infirmités, et j'ai vu un pauvre ménage qui prend en pension, pour une très modique somme, ceux qui s'en trouvent atteints : il les occupe, autant qu'il le peut, soit à tisser ou dévider, soit à des travaux extérieurs. (2)

Frappé, la première fois que je visitai le marché de Sainte-Marie-aux-Mines, de l'aspect de faiblesse et de mauvaise santé d'un assez grand nombre de personnes qui causaient sur la place, je demandai qu'elle était leur profession ? Des tisserands qui habitent dans la montagne, auprès de la ville, me répondit-on. — Et ces autres si frais, si colorés ? — des agriculteurs de la Lorraine qui demeurent à trois lieues d'ici.

Il est digne de remarque que, malgré le triste sort de la plupart des tisserands de la ville et des loca-

(1) J'ai vu jusqu'à quatre enfans idiots dans une seule famille, qui comptait cinq enfans vivans.

(2) Les quatre frères et sœurs idiots dont il est parlé dans la note précédente, étaient dans un vallon à droite de Sainte-Croix, et la pension dans le vallon au-dessus de Sainte-Marie, où coule la petite rivière qui traverse cette ville.

lités les plus voisines, leur population s'accroît chaque année, dans les temps ordinaires, par l'arrivée d'étrangers venus presque tous de l'autre côté du Rhin, pour solliciter de l'ouvrage. Beaucoup épousent des filles du pays, ou bien, ne pouvant obtenir de chez eux les papiers nécessaires pour contracter une union légitime, vivent en concubinage avec elles, comme nous l'avons vu à Mulhouse.

A Sainte-Marie, la plupart des tisserands dont j'ai visité le ménage, avaient chacun un seul métier; mais à la campagne ils en ont presque tous deux, et parfois même jusqu'à trois. Ceux qui sont propriétaires de la maison qu'ils habitent, en possèdent toujours plusieurs. Les plus heureux appartiennent à des familles agricoles avec lesquelles ils vivent; mais ils sont en bien petit nombre, surtout près de la ville.

Si mes renseignemens sont exacts, les ouvriers de la fabrique de Sainte-Marie-aux-Mines seraient, en général, mécontents de leur sort. Néanmoins, les tisserands, qui en forment la presque totalité, sont trop faibles et ont trop peu d'énergie pour que ce mécontentement soit jamais bien à craindre.

Lorsqu'ils sont malades, les fabricans ne paient ni le médecin ni les médicamens dont ils ont besoin : ce n'est pas, sous ce rapport, comme dans la plaine de l'Alsace.

Une caisse d'épargnes a été ouverte à Sainte-Marie dans les derniers jours du mois d'octobre 1836, et cependant le gouvernement l'avait autorisée dès le 6 mai. Mais l'esprit d'association y a fait organiser, depuis 16 à 18 ans, des sociétés de secours mutuels pour les cas de maladies. Ces sociétés, composées uniquement d'ouvriers, étaient au nombre de dix et réunissaient ensemble près de 1300 membres. (1)

(1) Sur les 1300 membres, les tisserands en comptaient environ 550, distribués dans quatre sociétés.



Document 11 : Défilé d'un groupe rue de Lattre, déguisé en boîtes de conserve - Fonds ADAM



Document 12 : Bal des commerçants au théâtre municipal de Sainte-Marie-Aux-Mines - Fonds ADAM



Document 13 : Défilé d'un char rue de Lattre - Fonds ADAM



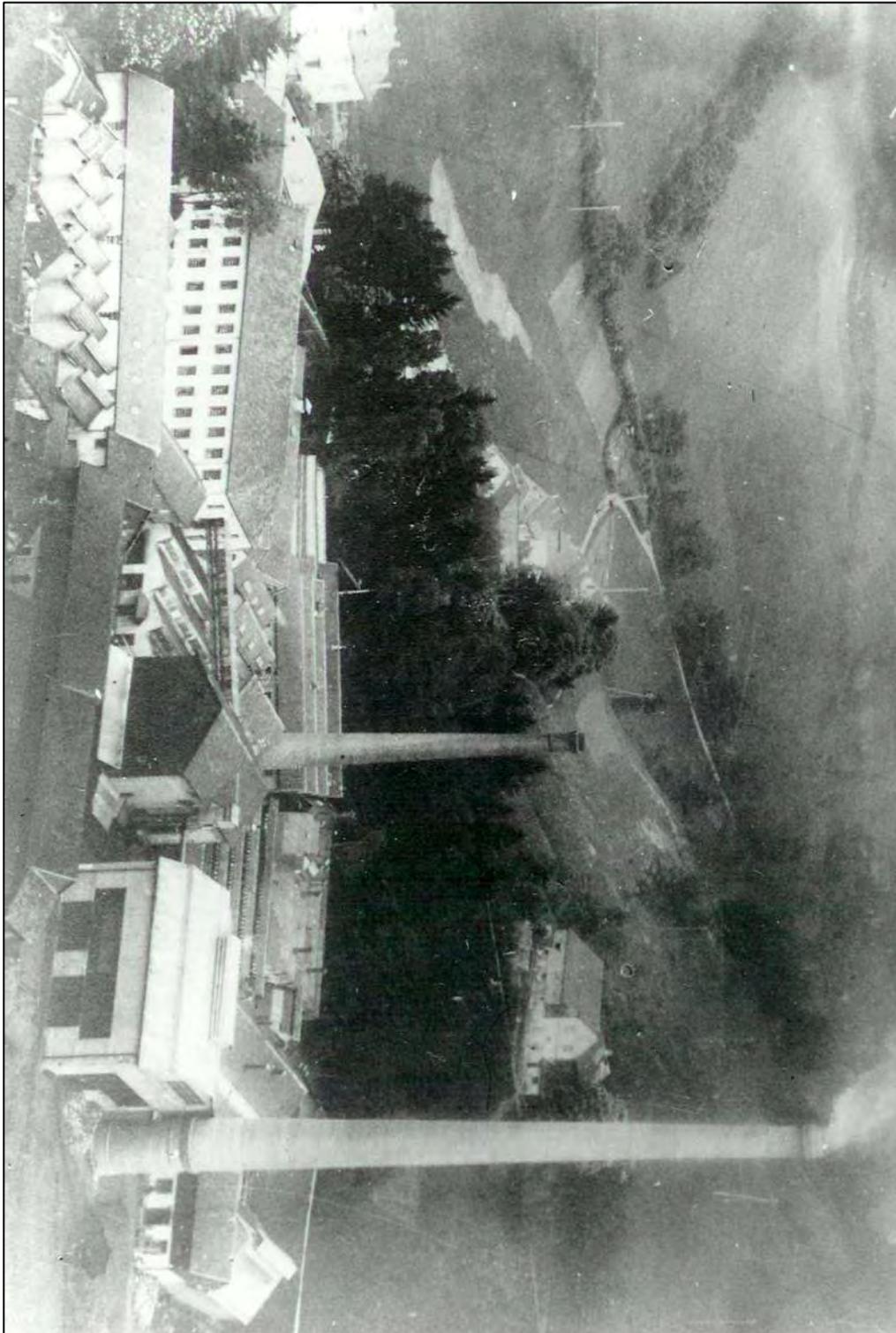
Document 14 : Ouvriers teinturiers



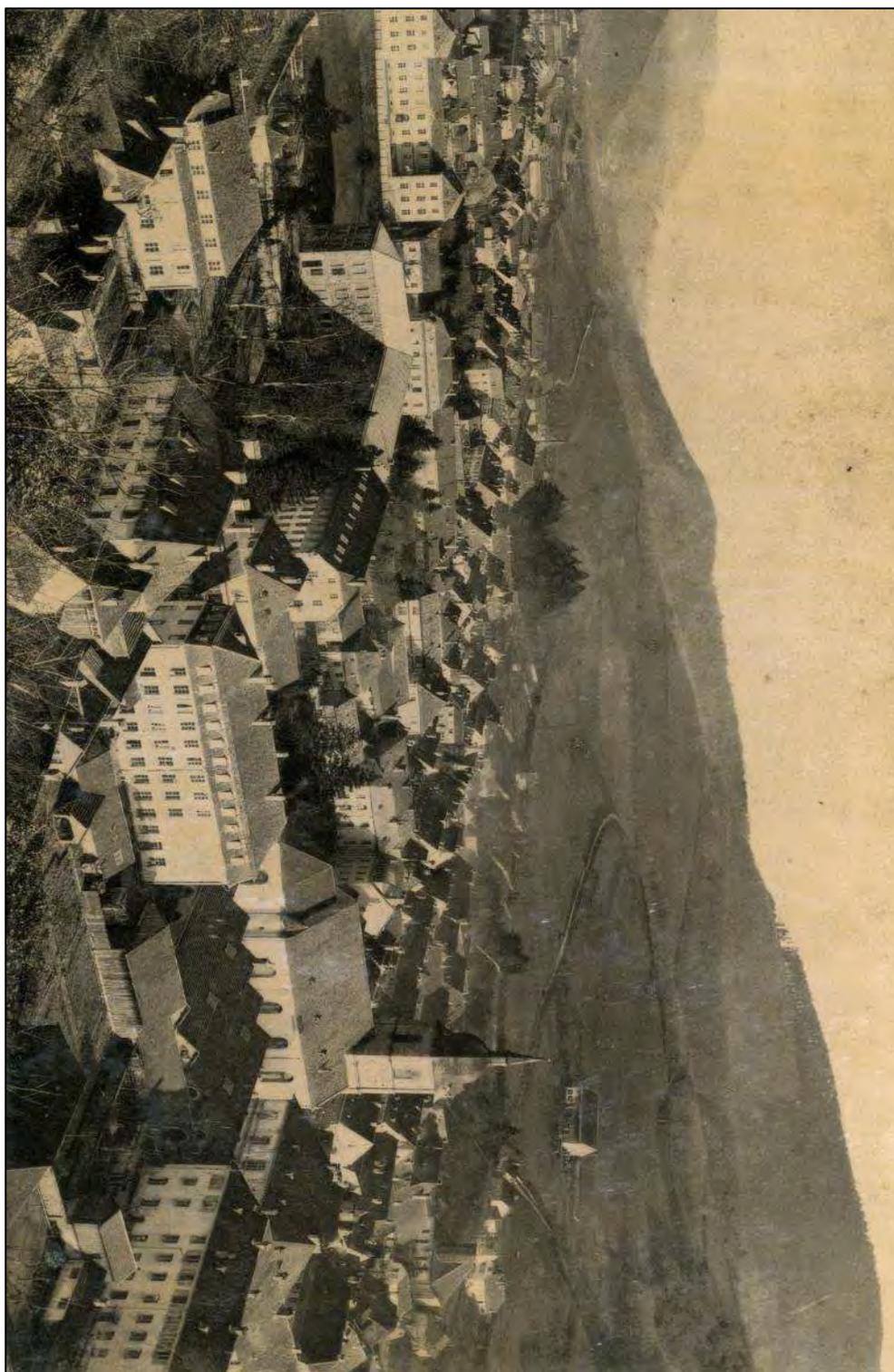
Document 15 : Ouvrière dans une filature



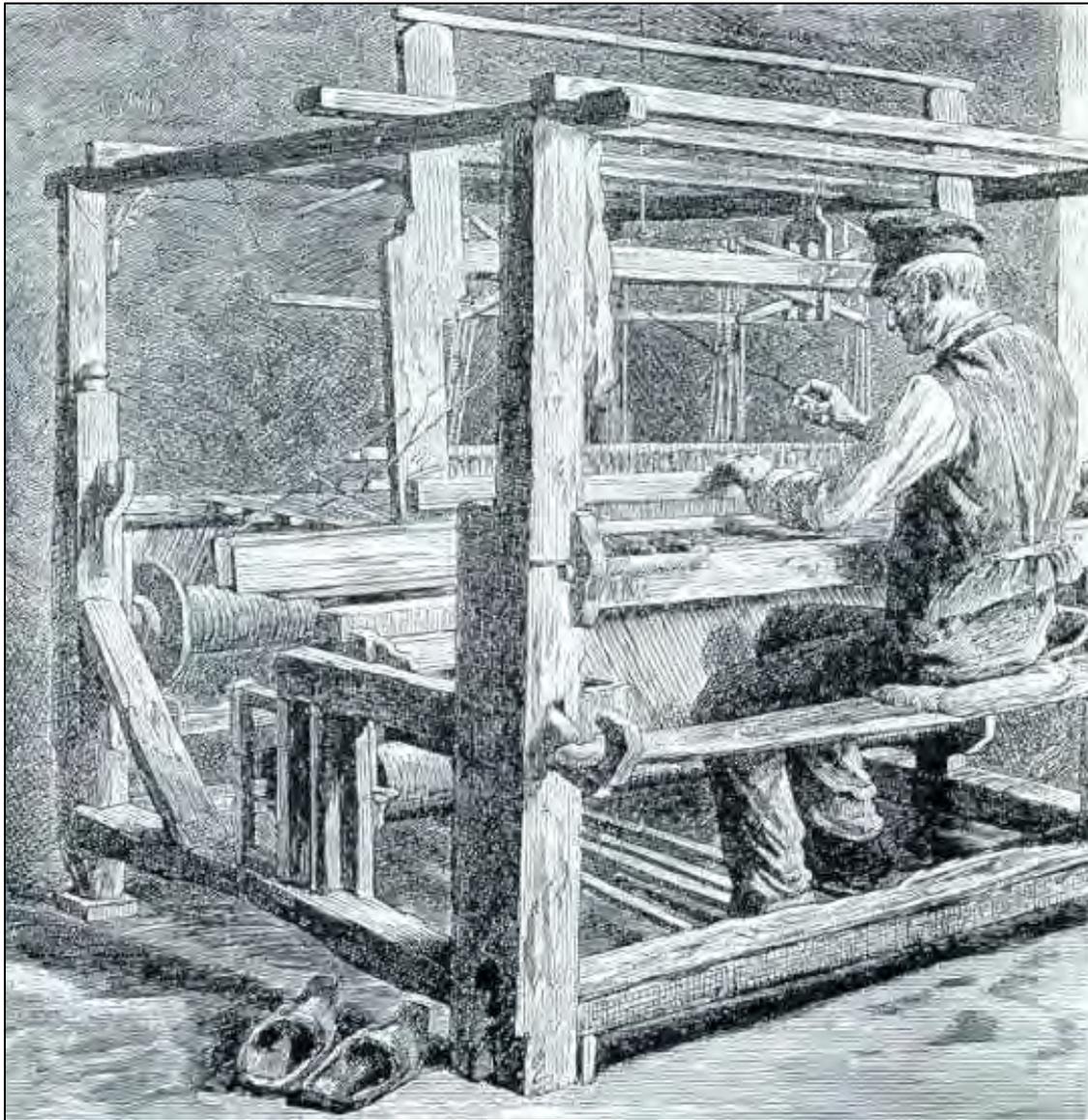
Document 16 : filature Weisgerber - Photo 1870 Deg 3843bis



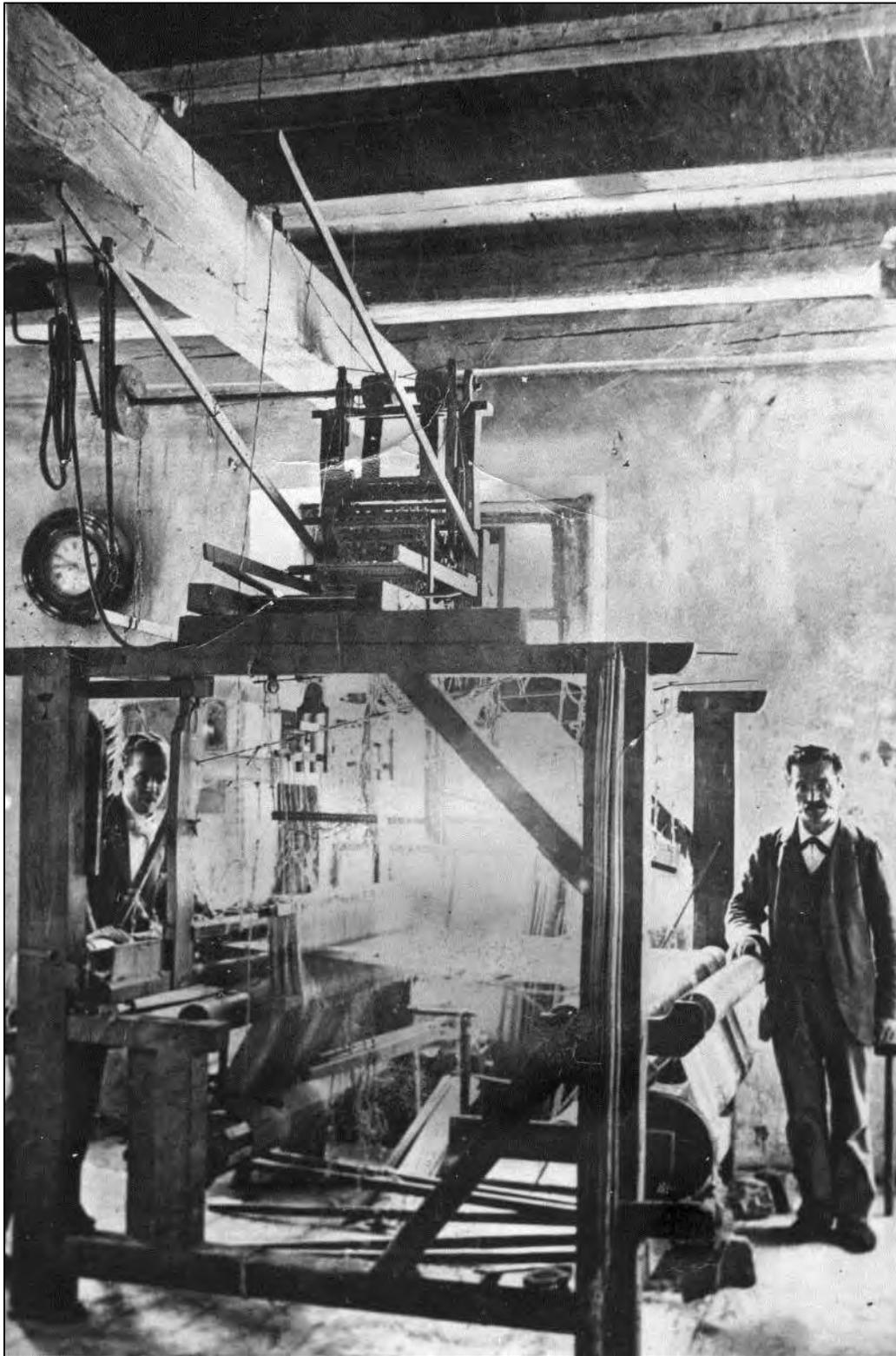
Document 17 : usine Baumgartner vers 1910



Document 18 : Vue sur Sainte-Marie-aux-Mines avec l'hôpital communal, le marché couvert et l'usine Koenig prise du Champ Laurent en novembre 1883 - Photo David CELLARIUS - Coll. Robert GUERRE – 1883



Document 19 : Tisserand du Val de Lièpvre travaillant sur son métier à tisser - Gravure de Théodore LIX - Paru dans "L'Alsace et ses habitants" - 1889



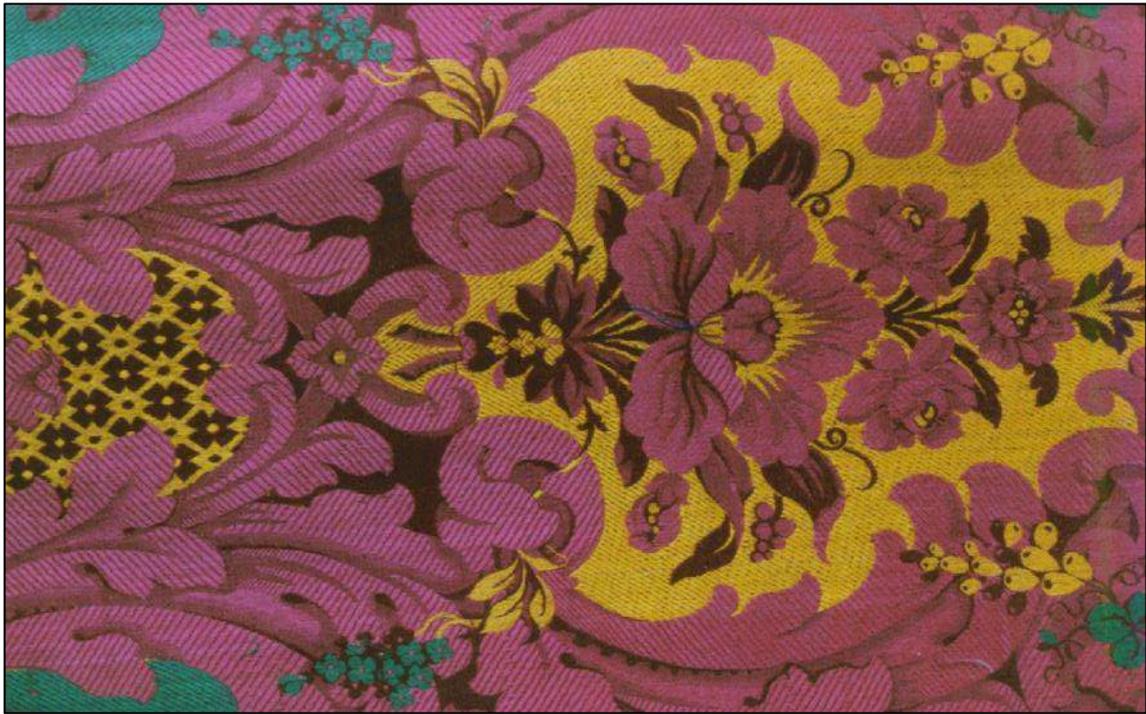
Document 20 : Edouard SURMIN, tisserand à Sainte-Marie-aux-Mines - Reproduction d'une photo tirée d'un fonds privé - S.D. (vers 1889-1905)



Document 21 : Usine Riboud



Document 22 : Usine Riboud



Document 23 : Echantillon textile



Document 24 : Echantillon textile - S.D.



Document 25 : Echantillon textile



Document 26 : Echantillon textile



Document 27 : Registre d'échantillons textiles – Photo OTSI / CCVA



Document 28 : Ancienne manufacture sur l'III



Document 29 : Entreprise Walt'air - Bâtiment à toit de shed de l'ancienne usine textile Alexandre - Photo CCVA - 2002



Document 30 : Usine Teinturies de l'Est - Photo CCVA – 2001



Document 31 : Canal de l'usine Baumgartner



Document 32: Usine Baumgartner



Document 33 : toit en shed de l'usine Baumgartner



Document 34 : Usine Blech



Document 35 : Usine Blech



Document 36 : Usine Blech



Document 37 : Usine Koenig



Document 38 : Usine Koenig



Document 39 : Usine Koenig



Document 40 : Jardin Blech



Document 41 : Château Lacour situé rue Clémenceau - Fonds ADAM



Document 42 : Maison du directeur de l'ancienne usine Schoubart à Sainte-Croix-aux-Mines - Photo José Antenat – 2008



Document 43 : Vue sur les balcons d'un immeuble de l'avenue Kniebuhler au Schulberg - Fonds ADAM



Document 44: Immeubles HLM de l'avenue Kniebuhler au Schulberg à Sainte-Marie-aux-Mines



Document 45 : Logements ouvriers avenue Kniebuhler au Schulberg – Repro Archives Sainte-Marie-aux-Mines



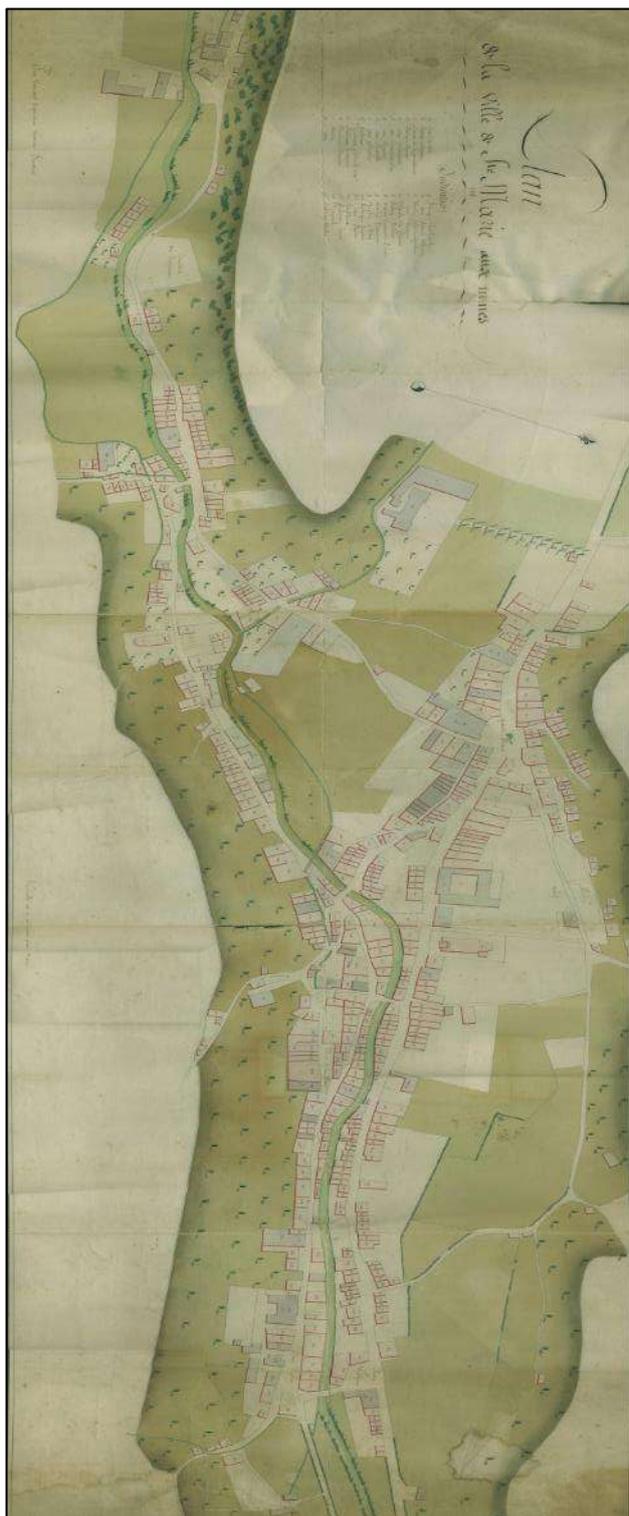
Document 46 : Vue aérienne sur les logements ouvriers de la rue du Général Bourgeois - Fonds ADAM



Document 47 : Immeubles HLM de l'avenue Kniebühler au Schulberg – Fonds Adam - 1907



Document 48 : Tableau d'assemblage du plan cadastral de Sainte-Marie-aux-Mines de 1844 - Plan dans album Lesslin - Archives Société Industrielle de SMAM/Médiathèque du Val d'Argent - 1844



Document 49 : SMAM en 1816



Document 50 : Copie du plan des cours d'eau du Liversel, de la Lièpvrette, de la goutte Saint Blaise et de la commune de Sainte-Marie-aux-Mines en 1762 - Archives services techniques de Sainte-Marie-aux-Mines, 1 Fi 17 - 1762 (copie datée de 1878)